

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-sept octobre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Joseph GARCIA à Monsieur Hervé PINEAU,

Absents excusés : Monsieur Eric FERAUD, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Rudy BESSARD Monsieur Jean-Claude ABADIE,

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Madame Caroline BOURGUE,

Date de la convocation : 17/10/2023		Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	23	Abstentions	00
Nombre de membres présents	15	Suffrages exprimés	16
Nombre de procuration	01	Pour	16
		Contre	00

23.64 - Remise d'un ouvrage cyclable « liaison structurante reliant Les Egaux au parc d'activités de l'Aubreçay » - Autorisation de signature du procès-verbal

Dans le cadre du schéma directeur des aménagements cyclables, approuvé le 6 juillet 2017 et révisé le 6 juillet 2023, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a réalisé les travaux de construction de la liaison cyclable structurante reliant Les Egaux au parc d'activités de l'Aubreçay.

Une fois ces aménagements réalisés, leur entretien revient aux communes, après signature d'un procès-verbal de remise d'ouvrage.

Une partie de cette piste cyclable (tronçon 2, d'une longueur de 1550m) emprunte le chemin séparant les communes de Saint-Xandre et Marsilly.

En conséquence,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire de la CDA de La Rochelle, du 6 juillet 2017, approuvant le schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030,

Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire, du 6 juillet 2023, relative à la révision du schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030,

AR Prefecture

017-211702220-20231024-2364-DE
Reçu le 30/10/2023

Considérant les études et travaux nécessaires à la mise en œuvre d'une liaison cyclable entre les Eaux et le parc d'activités de l'Aubray, à Saint-Xandre et Marsilly,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a assuré la maîtrise d'ouvrage et financé ces travaux,

Considérant le procès-verbal de remise des ouvrages, rédigé pour leur remise aux communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal relatif à la remise des ouvrages cyclables aux communes, à titre gracieux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 25 octobre 2023


Le Maire,
Hervé PINEAU

La Secrétaire,

Année COURCY

